

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils
Portage III 8C1 - 50
11 Laurier St./11 rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet HELICOPTER PROJECT (DFO)	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7013-120014/I	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client F7013-120014	Date 2015-08-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAG-003-25220	
File No. - N° de dossier 003cag.F7013-120014	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-09-30	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: MacNeil, Michael	Buyer Id - Id de l'acheteur 003cag
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-0078 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

F7013-120014/I

Amd. No. - N° de la modif.

003

Buyer ID - Id de l'acheteur

003cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client

F7013-120014

File No. - N° du dossier

003cagF7013-120014

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissée vierge

PROJET RELATIF AUX APPROVISIONNEMENT DE SIMULATEUR DE VOL POUR LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

Le but de cet amendement est de :

- fournir des réponses aux questions reçues en réponse à la DP; et
- d'actualiser des sections du DP pour correspondre aux réponses fournies.

1. Les questions reçues des fournisseurs et les réponses associées sont énumérés dans le Tableau 1.

Tableau 1.

FFS-21	Q. Référence à la DP, partie 3, point 1 : La Couronne pourrait-elle vérifier s'il est nécessaire d'ajouter les identificateurs de la « copie originale » et de la « copie » sur chaque page de la proposition indépendante du soumissionnaire, ou s'il suffit de les ajouter sur les pages de titre de section du document?
	R. Les identificateurs de la « copie originale » et de la « copie » doivent seulement figurer sur les pages de titre.
FFS-22	Q. Référence à la DP, appendice C de l'annexe A, exigence 8.1.0-53 : Il est mentionné que le poste de breffage/débreffage doit interfacer avec le matériel audiovisuel actuel de la salle de classe. En quoi consiste ce matériel? Quelles sont les interfaces disponibles (audio et/ou)?
	R. Le matériel audiovisuel actuel de la salle de classe est contrôlé par un système de commande Crestron déjà installé. L'interface requise est une interface HDMI/DVI, avec une entrée/sortie audio (3,5 mm).
FFS-23	Q. Référence à la DP, section 12 : Dans la section 12, on mentionne que les « données sur le rendement » seront présentées sous forme de données BFE. Pour la mise au point des systèmes (systèmes d'aéronef, système des moteurs, système des commandes de vol; système de mouvement, système audio) qui permet d'obtenir la certification de niveau D, les données sur le rendement, à elles seules, suffisent-elles? Est-ce qu'elle implique également l'ensemble des données des systèmes d'aéronef comme les données sur les composantes électriques, les données hydrauliques et avioniques, etc.?
	R. Les données devant être fournies par le FEO des hélicoptères pour l'hélicoptère léger sont précisées à l'appendice E (Exigences en matière de données et produits livrables à l'appui de la mise au point d'un simulateur de vol complet) de l'énoncé des travaux relatif à cet appareil. Les données devant être fournies par le FEO des hélicoptères pour l'hélicoptère moyen sont précisées à l'appendice E (Exigences en matière de données et produits livrables à l'appui de la mise au point d'un

	simulateur de vol complet) de l'énoncé des travaux relatif à cet appareil. Sur demande, TPSGC fournira ces appendices, en format CD.
FFS-24	<p>Q. Référence à la DP, section 13 : Dans la section 13, on mentionne que « le Canada fournira la majorité des composants du poste de pilotage (composants d'un aéronef réel) requis pour le simulateur FFS, en tant qu'équipement fourni par le gouvernement (EFG) ». Quels composants font partie de cette « majorité »? De plus, fournira-t-on des données connexes, comme un catalogue des pièces illustré, des dessins techniques (p. ex., CAO en 2D), des schémas électriques, des documents sur le contrôle de l'interface, un document sur la conception de l'interface multiplex, des spécifications fonctionnelles, etc.?</p> <p>R. Voir les réponses à FFS-06 et FFS-07.</p> <p>Comme il est mentionné à la réponse à FFS-06 :</p> <p>L'intention derrière la DÉD T-014 est précisée dans la section 13 de l'énoncé des travaux : « Dans le cadre de la soumission, les soumissionnaires peuvent détailler et modifier cette liste, et fournir une liste révisée des pièces du FEO des hélicoptères, des instruments et des composants avioniques. » Nous sommes conscients que la liste de l'EFG ayant été fournie par le FEO des hélicoptères est incomplète et qu'elle ne tient pas forcément compte de l'approche que chaque FEO de simulateur FFS utilise pour les composants de l'aéronef. La liste fournie par T-014 servira à faire avancer les discussions au sujet de la commande de ces composants qui sont menées auprès du FEO des hélicoptères. Au début de la phase de conception préliminaire, cette liste devrait avoir été finalisée.</p> <p>Concernant la configuration du Bell 412EPI, le Canada a effectué l'examen critique de la conception de l'appareil le 15 juillet 2015. La configuration est encore sous format d'ébauche et ne sera pas sous sa forme définitive avant le 15 août 2015. À ce stade-ci, nous ne sommes pas en mesure de fournir d'autres données techniques sur l'aéronef. Aux fins de soumission, la liste fournie à T-014 doit seulement inclure les descriptions générales des composants que le FEO des hélicoptères doit fournir. À ce stade-ci, on n'a pas besoin des numéros de pièce/modèle, dans la mesure où le FEO des hélicoptères est capable d'identifier le composant. Le Canada présentera la configuration actualisée du Bell 412EPI après le 15 août.</p> <p>Ne tenez pas compte de la colonne contenant la configuration A, O/N.</p> <p>Le DÉD T-014 sera modifiée, de manière à ce qu'elle cadre davantage avec l'intention décrite plus haut. La LDEC sera modifiée, de manière à tenir compte de cette révision au moment de la soumission. La T-014 sera une DÉD « révisée ».</p> <p>Comme il est mentionné à la réponse à FFS-07 :</p> <p>L'intention derrière la DÉD T-014 est précisée dans la section 13 de l'énoncé des</p>

	<p>travaux : « Dans le cadre de la soumission, les soumissionnaires peuvent détailler et modifier cette liste, et fournir une liste révisée des pièces du FEO des hélicoptères, des instruments et des composants avioniques. » Nous sommes conscients que la liste de l'EFG ayant été fournie par le FEO des hélicoptères est incomplète et qu'elle ne tient pas forcément compte de l'approche que chaque FEO de simulateur FFS utilise pour les composants de l'aéronef. La liste fournie par T-014 servira à faire avancer les discussions au sujet de la commande de ces composants qui sont menées auprès du FEO des hélicoptères. Au début de la phase de conception préliminaire, cette liste devrait avoir été finalisée.</p> <p>Concernant la configuration du Bell 429, le Canada fournira une version à jour du socle de l'appareil en format CD (<u>aux fournisseurs qui ont présenté une demande pour avoir les configurations de l'hélicoptère et les croquis des installations</u>). Aux fins de soumission, la liste fournie à T-014 doit seulement inclure les descriptions générales des composants que le FEO des hélicoptères doit fournir. À ce stade-ci, on n'a pas besoin des numéros de pièce/modèle, dans la mesure où le FEO des hélicoptères est capable d'identifier le composant.</p> <p>Ne tenez pas compte de la colonne contenant la configuration A, O/N.</p> <p>Le DÉD T-014 sera modifiée, de manière à ce qu'elle cadre davantage avec l'intention décrite plus haut. La LDEC sera modifiée, de manière à tenir compte de cette révision au moment de la soumission. La T-014 sera une DÉD « révisée ».</p>
FFS-25	<p>Q. Référence à la DP, section 12/13 : La DP n'indique pas explicitement si l'acquisition des données sur le FEO (c.-à-d. Bell Helicopter) et sur le fournisseur (divers sous-systèmes) est une responsabilité qui incombe au fabricant du simulateur. Bien que les sections 12 et 13 fassent état que les « données sur le rendement » et les composants de l'aéronef (la majorité des composants) sont fournis par le Canada, elles n'indiquent pas la manière dont les données adjacentes seront traitées.</p> <p>R. Tel qu'il est mentionné à la section 12 de l'énoncé des travaux (au paragraphe 1, ligne 1) : « En vertu des contrats que le Canada a conclus avec Bell pour les hélicoptères 429 et 412EPI, les données sur le rendement de l'aéronef qui permettent de répondre aux exigences de la certification de niveau D seront fournies à l'entrepreneur chargé du simulateur FFS. »</p> <p>L'appendice E fournit des renseignements supplémentaires, à la lumière de l'énoncé des travaux relatif aux hélicoptères. Les données devant être fournies par le FEO des hélicoptères pour l'hélicoptère moyen sont précisées à l'appendice E de l'énoncé des travaux relatif à cet appareil. Sur demande, TPSGC fournira ces appendices, en format CD.</p>
FFS-26	<p>Q. Référence à la DP (DÉD T-006 et autres) : Dans la DÉD T-006, on mentionne que les fichiers de dessins doivent être fournis sous forme de fichiers .dwf ou .dwg, et que la seule soumission de DÉD T-006</p>

	<p>aura lieu à l'étape de la soumission. Les autres DÉD font elles aussi mention que les fichiers de dessins doivent être fournis sous ces formats. Le Canada pourrait-il vérifier si les fichiers de dessins devant être fournis à l'étape de la soumission doivent figurer dans le document PDF uniquement, et vérifier s'il est vrai que les fichiers n'ont pas à être sous formats .dwf ou .dwg avant l'octroi du contrat?</p>
	<p>R. C'est la bonne interprétation. Au moment de la soumission, on demande seulement les fichiers PDF; les fichiers sous formats .dwf ou .dwg ne sont requis qu'une fois le contrat octroyé, le cas échéant.</p>
FFS-27	<p>Q. Référence à la DP, PARTIE 7, sections 2 et 3 : La DP indique « Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante. » Compte tenu des droits de propriété intellectuelle (PI) et des contrats de licence que la fourniture d'un simulateur FFS implique, la Couronne se montrera-t-elle ouverte à négocier/réexaminer les clauses applicables une fois le contrat octroyé?</p>
	<p>R. Aux fins de la présente DP, les droits de PI et les contrats de licence ne feront pas l'objet d'une négociation ou d'un réexamen.</p>
FFS-28	<p>Q. Référence à la DP, exigence 8.1.0-2 : Le besoin nécessite des écrans de type DEL. Peut-on envisager d'utiliser des écrans de type DEL qui ne sont pas parfaitement compatibles avec la marque CE et les NVG?</p>
	<p>R. Tel qu'il est mentionné dans les exigences techniques obligatoires, on demande des écrans de type DEL.</p>
FFS-29	<p>Q. Référence de la DP : OTA de l'Arctique : Aéroport de Resolute Bay (N74 43 01 W94 58 10). Veuillez confirmer que le code de l'OACI de Resolute Bay devrait être CYRB et non CYUT.</p>
	<p>R. Comme vous l'avez indiqué, le code de l'OACI devrait être CYRB et non CYUT.</p>
FFS-30	<p>Q. Référence de la DP : DED T-002 – Scénario de la mission B, 2 de 3 : Veuillez confirmer que l'hélicoptère déposera la charge qu'il transporte en élingue au site de la station de répéteur.</p>
	<p>R. Cette interprétation est correcte; l'hélicoptère déposera sa charge à la station de répéteur.</p>
FFS-31	<p>Q. Référence de la DP : DED T-002 – Scénario de la mission D, 3 de 3 : Des précisions sont nécessaires en ce qui concerne cet énoncé, plus particulièrement le marqueur d'événement C :</p>

	<p>« <i>Les conditions météorologiques s'améliorent en route, avec un plafond d'altocumulus fragmentés à 600 pieds et 5 milles sous la pluie avec des stratus épars à basse altitude, entre 800 et 1 500 pieds ASL.</i> »</p> <p>Si nous présumons que le phare est très près de l'élévation du niveau de la mer, la différence entre les deux couches en nuage (nuages fragmentés à 600 pi et stratus bas au-dessus du plafond) mentionnées dans la phrase est difficile à comprendre et à visualiser.</p>
	<p>R. L'objectif est de faire comprendre la situation présente : il y a différentes couches de nuages aux contours déchirés plutôt que la couche uniforme de nuages que l'on retrouve normalement entre deux altitudes précises. Étant donné qu'il s'agit d'un plafond fragmenté (non couvert) à 600 pi, on voit toujours l'écart entre les couches à 600 pi et 800 pi ou plus lorsque l'on est en vol à une élévation proche de la hauteur du plafond.</p>
FFS-32	<p>Q. Référence de la DP : Page 252 du fichier PDF de la DP : Veuillez confirmer si la base de la GCC à Victoria (C.-B.) est munie d'éclairage de vision nocturne.</p>
	<p>R. La base de Victoria n'est pas munie d'un système d'éclairage de vision nocturne.</p>

2. Au Annexe A, Section 11.f de l'énoncé de travail (page 9, première phrase)

SUPPRIMER: Rapport sur les exigences de la GCC en matière de formation aux missions (DÉD T-016)

INSÉRER: Rapport sur les exigences de la GCC en matière de formation aux missions (DÉD T-002)

3. Au, appendice B de l'annexe A, DÉD FR-002 (section sur les produits livrables, page 3)

SUPPRIMER: Conception préliminaire
Le soumissionnaire doit fournir une (1) copie électronique de la version préliminaire du plan d'installation.

INSÉRER: Conception préliminaire
L'entrepreneur doit fournir une (1) copie électronique de la version préliminaire du plan d'installation.

4. Pièce jointe 1 de la DP finale, l'appendice C de l'annexe A – Zones de formation opérationnelle (page 4, section 3 – Régions montagneuses, 3^e puce)

Contract No. - N° du contrat
F7013-120014/I

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
003cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7013-120014

File No. - N° du dossier
003cagF7013-120014

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SUPPRIMER: 50 NM de largeur x 70 NM de longueur centré sur le mont Moresby

INSÉRER: 50 km de largeur x 70 km de longueur centré sur le mont Moresby

Contract No. - N° du contrat
F7013-120014/I

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
003cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7013-120014

File No. - N° du dossier
003cagF7013-120014

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5. A appendice A de l'annexe A, liste des données essentielles au contrat (page 3)

SUPPRIMER:

N° de la DED	Titre	Version	Date	Acceptation ou examen	S o u m m e	D P	ECC	Labo	Exam en de l'état de préparation du test	Test d'acceptation sur site	RR	QT
T-014	Pièces, instruments et avionique d'hélicoptère provenant du FEO	1.1		A	X	X	X					

INSÉRER:

N° de la DED	Titre	Version	Date	Acceptation ou examen	S o u m m e	D P	ECC	Labo	Exam en de l'état de préparation du test	Test d'acceptation sur site	RR	QT
T-014	Pièces, instruments et avionique d'hélicoptère provenant du FEO	1.1		E	X	X	X					

Contract No. - N° du contrat
F7013-120014/I

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
003cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7013-120014

File No. - N° du dossier
003cagF7013-120014

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6. A Exigence 3.8.0-3 (page 23) appendice C de l'annexe A – Énoncé des exigences techniques de base du FFS

SUPPRIMER:

Objet n°	Obligatoire Exigences	Exigences souhaitables	Orientation pour la conception
3.8.0-3	Le radar météorologique embarqué du FFS doit afficher de façon précise les rivages et identifier les navires de la GCC.		

INSÉRER:

Objet n°	Obligatoire Exigences	Exigences souhaitables	Orientation pour la conception
3.8.0-3	Le radar météorologique embarqué du FFS doit afficher de façon précise les rivages et détecter les navires de la GCC.		

Contract No. - N° du contrat
F7013-120014/I

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
003cag

Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7013-120014

File No. - N° du dossier
003cagF7013-120014

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7. Exigence 10.1.0-8 (page 42) appendice C de l'annexe A – Énoncé des exigences techniques de base du FFS

SUPPRIMER:

Objet n°	Obligatoire Exigences	Exigences souhaitables	Orientation pour la conception
10.1.0-8	Le FFS doit être en mesure d'offrir une formation en entretien pour		La fonction de formation en entretien doit permettre le téléchargement des renseignements diagnostics sur une clé USB.

INSÉRER :

Objet n°	Obligatoire Exigences	Exigences souhaitables	Orientation pour la conception
10.1.0-8	Le système de suivi des vols (FFS) doit être en mesure d'offrir une formation en entretien pour le système de contrôle et de maintenance (HUMS).		La fonction de formation en entretien doit permettre de télécharger des renseignements diagnostics sur une clé USB.

LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGE